

1.1.2

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE CHAMPAGNE
PLAN GENERAL D'AFFECTATION

62731

ECHELLE 1:5'000

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 31.08.1998

LE SYNDIC:

LA SECRETAIRE:

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 15.08.1998 AU 14.10.1998

LE SYNDIC:

LA SECRETAIRE:

ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 22.04.1999

LE PRESIDENT:

LA SECRETAIRE:

APPROUVE PAR LE CHEF DU DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
LE 7 MARS 2003

LE CHEF DU DEPARTEMENT:

ATAU

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
CLOS-DE-BULLE 7
TEL: 021/623.53.94

PHILIPPE CORNU
ARCHITECTE EPFL / SIA
URBANISTE FUS

Etabli sur la base des données cadastrales

SEPTEMBRE 1998

LEGENDE :

ZONE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LE VILLAGE"

ZONE DU VILLAGE ("LE MOULIN")

ZONE D'HABITATION A FORTE DENSITE

ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE:

SECTEUR OCCUPE PAR LE P.Q. "EN PECHERET"

SECTEUR A OCCUPER PAR PPA

ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE

SECTEUR DE "CLOS LIBERT" A OCCUPER PAR PPA

ZONE ARTISANALE

ZONE ARTISANALE DU PPA DE ST. MAURICE

ZONE INDUSTRIELLE

SECTEUR D'ACTIVITE "EN PRAZ"

ZONE D'UTILITE PUBLIQUE

ZONE DE VERDURE

ZONE AGRICOLE

ZONE VITICOLE

ZONE PROTEGEE PAR ARRETE CANTONAL DE CLASSEMENT:

"VIGNOBLE DE CHAMPAGNE" ARRETE DU 09.06.1972

"CARRIERE DU COLLEGE" ARRETE DU 26.09.1975

SECTEUR VEGETALISE DE LA RIVE DE L'ARNON

ZONE INTERMEDIAIRE

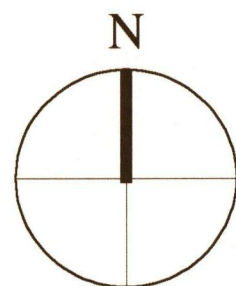
AIRE FORESTIERE

SITES NATURELS ET PAYSAGES A PROTEGER

ELEMENTS DU PAYSAGE D'UNE BEAUTE PARTICULIERE

SECTEUR "S" DE PROTECTION DES EAUX (reporté a titre indicatif)

0 100 200 300 400 500 m



188 000

187 000

539 000

540 000

188 000

187 000

4



Non approuvé par DINF

Secteur non approuvé par DINF